

LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LEON XIII

Adressée aux évêques de l'Allemagne et de la Suisse



Le 2 août a paru à Rome une encyclique de S. S. Léon XIII adressée aux évêques de l'Allemagne et de la Suisse, à l'occasion du troisième centenaire de la mort du bienheureux Canisius. Né à Nimègue en 1524, mort à Trente en 1597, Canisius fut un de ces hommes providentiels que Dieu suscita pour lutter contre le protestantisme. Etant entré dans l'ordre des jésuites, il fut nommé recteur du collège de Vienne et provincial d'Allemagne et fonda des établissements célèbres à Prague, Augsbourg, Dillengen et Fribourg en Suisse.

L'encyclique retrace l'histoire du bienheureux, et montre la ressemblance qui existe entre l'époque actuelle et celle de Canisius. Elle insiste sur la nécessité de la doctrine pour défendre la religion. Elle exhorte les évêques à combattre les écoles mixtes, dont elle expose les dangers. L'encyclique recommande également la concorde et la fuite des discussions inopportunes. Elle dit que c'est sur les hommes formés dans les écoles religieuses que l'Eglise et la société fondent leurs espérances.

Nous en faisons des extraits importants que nous signalons d'une manière toute particulière à l'attention de nos lecteurs. Pussions-nous tous faire notre profit de si augustes enseignements.

Léon XIII après avoir exhorté vivement ses Vénérables Frères les archevêques et évêques, à veiller attentivement à maintenir les écoles dans l'intégrité de la foi, ou même, si besoin est, à y restaurer cette foi, et à prodiguer tous leurs soins, tant aux écoles fondées par les générations précédentes qu'à celles qui ont été établies plus récemment, et non-seulement aux écoles enfantines, mais encore à celles qu'on appelle secondaires ou académiques, trace à tous les catholiques le devoir qu'ils ont à remplir, et leur dit *qu'ils doivent faire en sorte, au prix des plus grands efforts, que dans l'enseignement de la jeunesse, les droits des parents, comme ceux de l'Eglise, soient restaurés et défendus.* Voici, dans cette matière, les principales règles que le Grand Pape donne à observer.

« En premier lieu les catholiques ne doivent pas, surtout pour les enfants, adopter des écoles mixtes, mais avoir des écoles particulières.